

VS.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2006-171 DU 05 AVRIL 2006

Autorisant Madame Souroulola Tatiana ABIKO
Epouse MAILE à renoncer à la nationalité
béninoise.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°65-17 du 23 juin 1965 portant code de la nationalité dahoméenne ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2006-031 du 27 janvier 2006 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2004-131 du 17 mars 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Vu** le décret n° 2004-094 du 24 février 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministères des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine ;
- Vu** la requête de Madame Souroulola Tatiana ABIKO épouse MAILE et l'ensemble des pièces produites ;
- Sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 05 avril 2006 ;

.../...

DECRETE :

Article 1^{er} : Madame Souroulola Tatiana ABIKO épouse MAILE de nationalité béninoise, née le 24 octobre 1982 à Cotonou (BENIN) / ^{fille} de Koffi Christophe ABIKO et de Akuavi Eugénie AZAMAH est autorisée à ~~renoncer~~ à la nationalité béninoise.

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés par la nommée Souroulola Tatiana ABIKO épouse MAILE, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication, sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressée.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 05 avril 2006

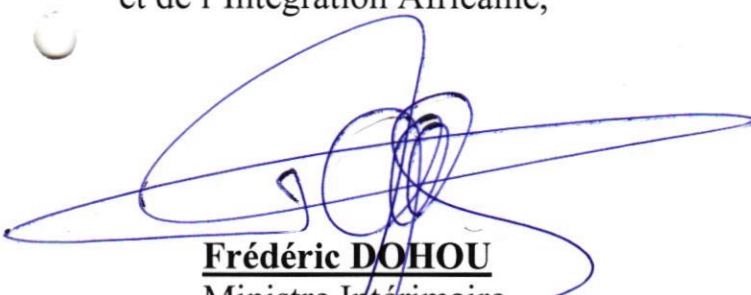
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de l'Intégration Africaine,

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice, de la Législation et des
Droits de l'Homme,



Frédéric DOHOU
Ministre Intérimaire



Dorothé C. SOSSA

Ampliations : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 MJLDH 4 MAEIA 4
AUTRES MINISTERES 19 AMBASSADE BENIN/Allemagne 2 SGG 4 DGBM-
DCCF-DGTCF-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3
BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02 INTERESSEE
01 JO 1.-